

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 FÉVRIER 2009 – 19 h
à la salle polyvalente Arnaud de Berthier – route de Garche à Manom

La séance est ouverte à 19 heures 20.

Après avoir entendu quelques communications du Président,

Le Conseil de Communauté :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2009,
- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Président,
- DEMANDE la création du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération thionvilloise et ADOPTE les statuts correspondants,
- PREND ACTE de l'orientation budgétaire 2009,
- AGRÉE la candidature de la société CCF TOITURES en vue de la cession d'un terrain nécessaire à son implantation sur la zone artisanale de la ZAC Metzange-Buchel,
- SE PRONONCE favorablement sur la convention à passer avec l'EPF Lorraine concernant la veille active et la maîtrise foncière opérationnelle de la ZAC Espace Meilbourg,
- DÉCIDE l'attribution de subventions à trois clubs sportifs de haut niveau, après l'intervention de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire,
- CONFIRME la mise en œuvre du projet de Véloroute Voie verte « Charles le Téméraire » et AUTORISE le PRESIDENT à signer la convention de partenariat correspondante avec le SMVT,
- DECIDE versement d'une subvention de 10 000 € à l'IUT Thionville / Yutz dans le cadre de la réhabilitation par traitement végétal du site de la Paix à FONTOY,
- DECIDE le remboursement de la somme de 57 667,48 € HT à la Ville de Terville correspondant à la réalisation de travaux supplémentaires pour la mise en œuvre du collecteur d'assainissement dans la Cité de Verdun,
- APPROUVE les plans de financement prévisionnels relatifs à la création de trois structures multiaccueil sur le territoire communautaire,
- DECIDE la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la Communauté d'Agglomération.

La séance est levée à 20 heures 50.